

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

THERMOLAST®

Product code: TF4CMB

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de produits synthétiques, comprenant la formulation et la transformation.
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	KRAIBURG TPE GmbH & Co. KG
Rue:	Friedrich-Schmidt-Str. 2
Lieu:	D-84478 Waldkraiburg
Téléphone:	+49 (8638) 9810 0
E-Mail:	regulatory@kraiburg-tpe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: +49 (8638) 9810 0 (disponible uniquement pendant les heures de bureau)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Depuis les composants dangereux sont liés dans la matrice de polymère, il est peu probable que le produit présente un risque pour la santé et l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Conseils supplémentaires

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation / mélange contenant des polymères/élastomères sans risque pour l'environnement et la santé des personnes.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau.

Les indications de la fiche technique de sécurité sont applicables uniquement pour la préparation décrite moyennant une utilisation conforme. Elles reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Ces indications servent notamment à décrire notre produit selon les dangers qu'il peut présenter et les précautions de sécurité qu'il faut prendre. Elles ne constituent nullement une garantie des caractéristiques du produit ou de qualité. Les indications figurant dans cette fiche technique de sécurité ne sont pas nécessaires selon l'article 31 et l'annexe II du règlement CE 1907/2006. Elles ont pour but de fournir suffisamment d'informations, sur simple volonté de notre société, de garantir une utilisation sûre de la préparation. La société KRAIBURG TPE GmbH & Co. KG n'est soumise à aucune obligation de révision de cette fiche.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau en aspersion.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie c'est possible que se constituent des fumées.

Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

À conserver au frais et au sec.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Les indications de la fiche technique de sécurité sont applicables uniquement pour la préparation décrite moyennant une utilisation conforme. Elles reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Ces indications servent notamment à décrire notre produit selon les dangers qu'il peut présenter et les précautions de sécurité qu'il faut prendre. Elles ne constituent nullement une garantie des caractéristiques du produit ou de qualité. Les indications figurant dans cette fiche technique de sécurité ne sont pas nécessaires selon l'article 31 et l'annexe II du règlement CE 1907/2006. Elles ont pour but de fournir suffisamment d'informations, sur simple volonté de notre société, de garantir une utilisation sûre de la préparation. La société KRAIBURG TPE GmbH & Co. KG n'est soumise à aucune obligation de révision de cette fiche.

non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection oculaire appropriée : Lunettes à monture.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Caractéristiques exigées : résistant à la chaleur.

Protection respiratoire

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

solide

Odeur:

caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur:

non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:

> 120 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

non déterminé

Point d'éclair:

> 250 °C

Inflammabilité

solide:

non déterminé

gaz:

nicht anwendbar

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

Température d'inflammation:

non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:

non déterminé

gaz:

nicht anwendbar

Température de décomposition:

non déterminé

Propriétés comburantes

non comburant

Pression de vapeur:

nicht anwendbar

Densité (à 20 °C):

0,9 – 1,5 g/cm³

Hydrosolubilité:

pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide:

non déterminé

Densité apparente:

0,45 – 0,8 kg/dm³

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

10.2. Stabilité chimique

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Les indications de la fiche technique de sécurité sont applicables uniquement pour la préparation décrite moyennant une utilisation conforme. Elles reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Ces indications servent notamment à décrire notre produit selon les dangers qu'il peut présenter et les précautions de sécurité qu'il faut prendre. Elles ne constituent nullement une garantie des caractéristiques du produit ou de qualité. Les indications figurant dans cette fiche technique de sécurité ne sont pas nécessaires selon l'article 31 et l'annexe II du règlement CE 1907/2006. Elles ont pour but de fournir suffisamment d'informations, sur simple volonté de notre société, de garantir une utilisation sûre de la préparation. La société KRAIBURG TPE GmbH & Co. KG n'est soumise à aucune obligation de révision de cette fiche.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

10.4. Conditions à éviter

Agents oxydants. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Produits de pyrolyse, toxique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

070299 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination de déchet-Résidus

070299 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150106 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en mélange

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Les indications de la fiche technique de sécurité sont applicables uniquement pour la préparation décrite moyennant une utilisation conforme. Elles reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Ces indications servent notamment à décrire notre produit selon les dangers qu'il peut présenter et les précautions de sécurité qu'il faut prendre. Elles ne constituent nullement une garantie des caractéristiques du produit ou de qualité. Les indications figurant dans cette fiche technique de sécurité ne sont pas nécessaires selon l'article 31 et l'annexe II du règlement CE 1907/2006. Elles ont pour but de fournir suffisamment d'informations, sur simple volonté de notre société, de garantir une utilisation sûre de la préparation. La société KRAIBURG TPE GmbH & Co. KG n'est soumise à aucune obligation de révision de cette fiche.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

En tant que produit, la préparation n'est pas soumise à l'étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Prescriptions nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Les données par rapport à la version précédente ont été modifiées.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son

Les indications de la fiche technique de sécurité sont applicables uniquement pour la préparation décrite moyennant une utilisation conforme. Elles reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Ces indications servent notamment à décrire notre produit selon les dangers qu'il peut présenter et les précautions de sécurité qu'il faut prendre. Elles ne constituent nullement une garantie des caractéristiques du produit ou de qualité. Les indications figurant dans cette fiche technique de sécurité ne sont pas nécessaires selon l'article 31 et l'annexe II du règlement CE 1907/2006. Elles ont pour but de fournir suffisamment d'informations, sur simple volonté de notre société, de garantir une utilisation sûre de la préparation. La société KRAIBURG TPE GmbH & Co. KG n'est soumise à aucune obligation de révision de cette fiche.

stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

Les indications de la fiche technique de sécurité sont applicables uniquement pour la préparation décrite moyennant une utilisation conforme. Elles reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Ces indications servent notamment à décrire notre produit selon les dangers qu'il peut présenter et les précautions de sécurité qu'il faut prendre. Elles ne constituent nullement une garantie des caractéristiques du produit ou de qualité. Les indications figurant dans cette fiche technique de sécurité ne sont pas nécessaires selon l'article 31 et l'annexe II du règlement CE 1907/2006. Elles ont pour but de fournir suffisamment d'informations, sur simple volonté de notre société, de garantir une utilisation sûre de la préparation. La société KRAIBURG TPE GmbH & Co. KG n'est soumise à aucune obligation de révision de cette fiche.